

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DAC 1282 Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Papier Gaché ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20e, en date du 26 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Papier Gaché 51 rue de Pixérécourt 75020 Paris, pour l'organisation d'un salon du Fanzine et de la petite édition graphique à la médiathèque Marguerite Duras en 2014. 2014_04326 43485.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.